

LE CRIME DE LA RUE DES NOTABLES OU LA NAISSANCE DU POLAR TOGOLAIS

Baguissoga SATRA

Université de Kara, Togo

psatra_3@yahoo.fr

Résumé : Cet article démontre qu' Akoua T. Ékué est la pionnière du roman policier au Togo grâce à son roman *Le crime de la rue des notables*. Notre analyse porte sur les constantes du roman policier, à savoir le criminel, la victime, le mobile du crime, l'enquêteur. Elle montre que ces constantes ont été remplies dans ce roman qui tranche nettement avec la plupart des intrigues en matière du polar africain. Le sujet abordé dans ce roman est d'une rare nouveauté, car le vol de la propriété intellectuelle sonne comme une curiosité dans un contexte socioculturel africain où le livre reste encore perçu comme un produit de luxe sans véritable valeur ajoutée. À cela s'ajoute la lisibilité du récit condensé à la manière d'une nouvelle. De ce fait, notre étude conclut à l'originalité de ce roman parsemé de nombreux repères idéologiques qui ironisent sur les sociolectes de l'autoritarisme et annoncent l'avènement d'une nouvelle approche des droits humains en Afrique.

Mots clés : Polar togolais, écritures, plagiat, homicide involontaire.

Abstract: This article shows that Akoua T. Ékué is the pioneer of detective novels in Togo thanks to her novel "Le crime de la rue des notables". Our analysis focuses on the constants of the detective story, namely the criminal, the victim, the motive of the crime, the investigator. It shows that these constants have been fulfilled in the novel which contrasts sharply with most intrigues in African thriller. The subject is so rare novelty, because the theft of intellectual property sounds like a curiosity in a socio-cultural context where the book is still perceived as a luxury product with ne real added value. Added to this is the readability of the condensed narrative like a short story. As a result, the study concludes that this novel is original, dotted with many ideological markers that ironicize the sociolects of authoritarianism and herald the advent of a new approach to human rights in Africa.

Keywords: Togolese polar, Writings, plagiarism, manslaughter.

Introduction

Le roman policier est un genre narratif dont l'avènement est plus ou moins récent en littérature africaine francophone par rapport aux autres types d'expression artistique. Les premiers textes africains relevant de ce genre sont publiés dans les années 1984-1985. Au Togo, il a fallu attendre la publication du roman *Le crime de la rue des notables* d'Akoua T. Ékué en 1989¹ pour acter le début du polar, soit soixante ans après la parution de *L'esclave* de Félix Couchoro, qui marque la naissance du roman togolais. En se référant aux critères généraux de l'écriture du polar en Occident, en quoi consiste la démarche particulière de la romancière Akoua T. Ékué ? Qu'est-ce qui peut objectivement autoriser à la considérer comme pionnière du roman policier au Togo et quels sont les ressorts esthétiques et thématiques qui fondent l'originalité de son livre ? Ces interrogations suggèrent des pistes d'analyse que nous organisons autour de trois axes. Le premier axe fait l'état des lieux succinct de l'avènement et l'évolution du polar en Afrique francophone. Le deuxième axe est consacré à l'analyse structurelle des imaginaires policiers dans *Le crime de la rue des notables* à l'aune des constantes du polar. Enfin, le troisième axe d'analyse met en lumière ce qui fonde l'originalité de ce roman.

1. Le polar en littérature africaine francophone : normes et typologies

Le roman policier (encore appelé polar) est un genre narratif qui a connu un avènement tardif sur la scène littéraire africaine. Lilyan Kesteloot (2001, p. 280) voit l'inauguration africaine du genre policier dans les années 1970. Mais, dans un article intitulé « Littérature africaine : l'avènement du polar », Ambroise Kom (1999, p. 16-25) situe la naissance de ce genre dans le champ littéraire africain en 1985 :

Avec la publication de *Cercueil et Cie* (cf. *Notre Librairie*, n° 100, 117-118) en 1985, le Camerounais Simon Njami revendiquait en quelque sorte l'héritage littéraire de Chester Himes de la Série Noire. Depuis lors, quelques autres écrivains du continent noir ont essayé d'emprunter la même voie. Mais il aura fallu attendre 1998 pour que se confirme véritablement la naissance du roman policier africain. Le Malien Moussa Konaté nous propose deux volumes qui mettent en scène le vénérable commissaire Habib : *L'Honneur des Kéita* (Bamako, le Figuier, 1998, 108 p.) et *L'Assassin du Banconi* (Bamako, le Figuier, 1998, 144 p.) ; les Congolais (Kinshasa) Bolya et Achille Ngoye publient respectivement *La Polyandre* (Paris, Le Serpent à plumes, 1998, 238 p.) et *Sorcellerie à bout portant* (Paris, Gallimard, Série Noire, 1998, 256 p.). Le Sénégalais Abasse Ndione nous avait déjà donné à lire *La Vie en spirale* (Dakar, NEA, 1984, 176 p.) et *La Vie en spirale 2* (Dakar, NEA, 1998, 150 p.). Mais c'est avec la réécriture et la réédition de ces deux volumes en un récit d'un seul tenant, *La Vie en spirale* (Paris, Gallimard, Série Noire, 1998, 362 p.) qu'il va se faire remarquer. Depuis quelques mois Mongo Béti qui publie dans *Le Messager*, trihebdomadaire camerounais, un feuilleton, *Mystères en vrac sur la ville*, vient de faire

¹ Il est utile de mentionner que le texte est rédigé et définitivement établi à « Lomé, le 10 novembre 1985 », selon la dernière ligne du livre, (Akoua T. Ékué, 1989, p. 150.). Cette indication paratextuelle prouve à suffisance que, sur le plan africain, la romancière togolaise peut être positionnée parmi les précurseurs du genre policier.

paraître *Trop de soleil tue l'amour* (Paris, Julliard, 1999, 239 p.), et qui s'inscrit dans la même veine.

En réalité, Sounkalo Modibo Kéita peut être considéré comme le pionnier du roman policier africain, après la publication de *L'Archer Bassari* en 1984. Dans ce roman, l'archer Atumbi tue Sérigne Ladjji, un homme riche et débauché. La police mène son enquête sur le meurtre, mais l'archer n'est pas arrêté. La série des meurtres s'enchaîne avec la mort de Badou Traoré, propriétaire de la société Traoré taxis et tous transports ; de Papa André Koh, directeur du Service d'aide aux désespérés et président du match de l'année ; de Solo Dambo, directeur général de l'Office de stockage des céréales et de Sanko Kamaga, le conseiller du ministre. Mais la police ne met toujours pas la main sur l'assassin. Seule l'enquête menée par le journaliste Simon (détective privé) permet au lecteur de percer le mystère. Kéita s'attaque à la misère généralisée par la désertification dans les pays du sahel, ainsi qu'à l'inconscience et l'irresponsabilité des dirigeants. C'est à juste titre qu'Abdoulaye B. Ife affirme :

Modibo Sounkalo Keita a été un pionnier dans la littérature négro-africaine francophone en y introduisant dans les années 1980, le roman policier. Ce genre, qui existe dans la littérature européenne depuis près de deux siècles, a fait une entrée tardive dans celle de l'Afrique francophone il y a seulement deux décennies. Ses caractéristiques fondamentales sont le suspense et les rebondissements. Comme l'auteur de *L'Archer Bassari*, tous ceux qui ont choisi cette technique narrative savent qu'elle convient bien à la relation des événements dramatiques et qu'elle sert généralement à la dénonciation des crimes économiques et des crimes de sang. (Ife, 2011, p. 119).

Toutefois, l'intérêt de l'article de Kom réside surtout dans le fait que son auteur montre comment le polar africain ne colle pas entièrement aux critères généraux du roman policier tel qu'il est pratiqué en Occident et dont les sous-genres sont le thriller, le roman noir, le roman policier scientifique, le roman d'espionnage, la comédie policière, le roman policier historique, le roman criminel.

Le thriller se caractérise par une forte tension narrative marquée par la violence, les suspenses et les rebondissements. Le roman noir est un type de roman policier qui se distingue par le pessimisme caractéristique du « romanesque noir », selon la catégorie de Jean-Marie Schaeffer²(2004). Quant au roman policier scientifique, il met en avant la subtilité de l'enquêteur qui sait tirer parti des avancées de la science et de la technologie. Cela suppose une police bien structurée et dotée d'instruments de communication efficaces, de laboratoires d'analyse performants, et de médecins

² Le « romanesque noir » satisfait nos pulsions refoulées en nous immergeant dans un monde où le moi pourrait exercer sans aucune limite sa volonté de puissance. Mais que l'utopie se décline sur le plan axiologique (*Robin des bois*)² ou sur le plan pulsionnel (*Juliette ou le triomphe du vice*)², le romanesque aurait toujours pour rôle de combler nos attentes.

légistes diligents. Par ailleurs, le roman d'espionnage met en exergue un détective privé chargé de dénouer un mystère. La recherche d'un coupable n'est pas dans ce cas une priorité. On parle de comédie policière lorsque la tonalité comique est très marquée dans l'organisation de l'intrigue d'un polar. Mais, lorsque l'intrigue se déroule dans le passé, le polar est appelé le roman policier historique. La période couverte par l'intrigue est d'un siècle au minimum pour ce genre de roman. Enfin, le roman criminel est un sous-genre particulier de roman policier où le criminel est porté au pinacle.

Il est aisé de remarquer qu'aucun sous-genre du polar à l'occidental n'intègre des données occultes insaisissables à l'enquête policière rationnelle. Le dénominateur commun de toutes ces catégories de roman policier reste l'existence du détective, qui se charge de l'enquête policière en vue d'identifier le criminel. C'est pourquoi, à propos de *Trop de soleil tue l'amour*, « Mongo Béti se défend d'écrire un roman policier mais plutôt un thriller, un roman noir, parce que, dit-il, il n'y a pas de corps de police au Cameroun ! » (Kom, 1999, p. 16). La police joue alors un rôle capital dans la macro-organisation *stricto sensu* du roman policier.

Par contre, le polar africain n'hésite pas à s'écarter de la norme occidentale. Le roman policier africain fait appel au surnaturel ; l'occultisme y joue un rôle capital. Ainsi, Soga-13, le détective de *Sorcellerie à bout portant* déclare sans ambages : « Notre monde est magie et mystère » (Ngoye, 1998, p. 125). Karen Ferreira-Meyers (2012, p. 60) insiste également sur cet aspect :

Achille Ngoye et Abasse Ndione rendent compte dans leurs écrits de la prégnance du surnaturel au sein des sociétés africaines. Croyances dans les présages, recours à l'art divinatoire des « cauris » qui dévoilent ce qui est caché, révèlent le passé et le présent, disent ce qui doit arriver, aux pouvoirs protecteurs des marabouts, autrement dit féticheurs ou guérisseurs et à ceux malfaisants des sorciers y sont représentés.

C'est le cas dans *La Légende de l'assassin* de Kangni Alem, qui peut dérouter le critique trop rationnel, car le lecteur occidental ne comprend pas qu'on puisse incriminer un pauvre paysan dans un pays où des rituels funéraires bien connus autorisent que des têtes humaines soient coupées en toute impunité. Ainsi, dans une brève recension publiée sur le site de *Jeune Afrique*, Nicolas Michel³ a pu écrire :

Plus sage, le Malien Moussa Konaté préférerait se faire anthropologue en emmenant ses lecteurs à la découverte des us et coutumes de son riche pays. Avec *La Légende de l'assassin*, le Togolais Kangni Alem invente un nouveau genre : le polar vaudou. Si vous n'êtes pas ouvert aux sentiers escarpés de la sorcellerie, passez votre chemin. Si vous acceptez de ne jamais vraiment savoir qui a tué qui, comment et pourquoi, alors suivez Apollinaire, avocat de 70 ans, diabétique et revenu de tout (ou presque).

³ <http://www.jeuneafrique.com/233841/societe/livres-et-il-est-comment-le-dernierkangni-alem/> consulté le 6 février 2021.

Globalement, il s'agit d'un roman policier sans une véritable enquête policière, pourrait-on dire ! Le roman de Kangni Alem met en scène un avocat septuagénaire qui tente d'élucider les mobiles d'un crime apparemment déterminé par des pratiques occultes. Le mobile est simpliste : créer son église en enterrant une tête humaine comme pierre angulaire de l'édifice. Le criminel avait simplement confié à son avocat perplexe : « J'avais la tête besoin, il a dit de faire, j'ai fait, il a coupé... » (Alem, 2015, p. 95). Comme on le remarque, le motif est fallacieux. Et « Cette forte présence de l'irrationnel dans un genre qui chante les victoires de la raison bouscule l'édifice policier. » (Brasleret, 2007, p. 14) et pose des problèmes de classification. Ainsi, pour Ferreira-Meyers (2012, p. 55) « Les romans policiers africains publiés à la fin du XX^e siècle et au début du XXI^e siècle sont à classer en deux grandes sous-catégories : ceux qui font une représentation plus ou moins fiable de la réalité et ceux qui reproduisent les rêves et les aspirations du continent africain ».

Le roman policier de la Togolaise Tchotcho Akoua Ékué appartient à la sous-catégorie des œuvres où se reflète la réalité de la vie en Afrique. Sa structure répond globalement aux critères généraux du polar tel qu'il est pratiqué en Occident, avec bien entendu quelques particularités aux niveaux thématique et idéologique, autant d'éléments que nous allons examiner dans la section suivante.

2. Imaginaires et mythes policiers dans *Le crime de la rue des notables*

L'univers du roman policier est caractérisé par la focalisation du récit autour des constantes clés comme le criminel, la victime, l'enquêteur, le mobile du crime, l'arme, le mode opératoire, les suspects, les témoins. Dans *Le crime de la rue des notables*, Ékué narre l'histoire de Djani Taro, étudiant auteur d'un manuscrit dont le vol le conduira au crime et à la prison. Le mobile du crime est assez lisible ; il est commis sans préméditation. Cela permet au coupable de bénéficier de circonstances atténuantes à l'issue du procès, une fois les preuves du plagiat établies. Néanmoins, il faut préciser que, du point de vue fonctionnel, toutes les constantes ne sont pas nécessairement représentées dans *Le crime de la rue des notables* en raison de l'intentionnalité et de la nature même de l'infraction. Ainsi, pour des raisons opérationnelles, nous allons regrouper ces constantes en deux axes.

2.1. *Le criminel, la victime et le mobile du crime*

Dans *Le crime de la rue des notables*, le criminel est bien connu. Il s'agit de Djani Taro, fils de menuisier, originaire de Gbota et étudiant en Lettres modernes à l'université de Mono. Mais le crime est commis au quartier Ablodé, 3, rue des Notables à Kuta, une ville du pays voisin de Mono. Au tribunal, Djani Taro plaide coupable, mais implore la clémence du président, car ayant tué par inadvertance. Le crime de la rue des notables n'était pas prémédité :

Djani prit alors la parole :

Monsieur le Président, j'implore l'indulgence et la compréhension du tribunal. J'ai tué Dadjé Massé, je l'ai tué, ce que je déplore et regrette de toute mon âme. C'est un malheureux accident, je n'avais aucune intention d'attenter à sa vie, je n'avais pas prémédité mon acte. Monsieur Dadjé Massé est tombé au cours de notre bagarre et la chute lui a été fatale. Je jure que je ne voulais pas le tuer. C'est tout ce que j'avais à dire. Je vous remercie. (Ékué, 1989, p. 34).

Ce plaidoyer est soutenu par le rapport du médecin légiste dont la conclusion confirme qu'il s'agit d'une mort à la suite d'une crise d'asthme aggravée par la chute sur la nuque. Ce rapport confirme également ce que les habitants de la rue des notables savent de l'état de santé de la victime. Le témoin principal de l'accusation avait débité ces paroles :

Houn ! Mais, je vous dis, moi, il n'est pas mort de sa mort, on l'a tué ! Son cou est enflé et il a du sang sur la bouche. Je sais qu'il a parfois des crises d'asthme mais, est-ce que l'asthme fait avoir le cou enflé et saigner la bouche ? (Ékué, 1989, p. 120).

Concernant le mobile du crime, il est énoncé à partir des circonstances de sa commission telles que nous venons de les découvrir dans le plaidoyer de Djani et le rapport du médecin légiste. Il s'agit d'un homicide involontaire à la suite une bagarre pour plagiat qui a mal tourné. L'enquête a permis au juge de retrouver des manuscrits au domicile de la victime, ce qui confirme l'hypothèse de plagiat. Il reste à la défense à prouver le plagiat, à montrer que le crime n'était pas prémédité et qu'il s'agissait d'une affaire d'honneur, de défense de droits d'auteur. Maître Kuwété, la principale avocate de la défense en était convaincue lorsqu'elle introduisait le témoin Djanta Koffi, celui-là même qui avait dactylographié le manuscrit objet de pillage intellectuel :

Monsieur le Président, Monsieur l'avocat général, Mesdames et Messieurs les jurés, vous voudrez bien excuser le témoin s'il ne va pas à l'essentiel. Il a encore beaucoup à nous révéler et ses propos nous permettront, je l'espère, de faire la lumière sur cette affaire, car si la preuve pouvait être faite qu'il y a eu plagiat, le crime, enfin l'accident malheureux reproché à Djani Taro, pourrait se comprendre et être jugé en toute équité. Permettez au témoin de poursuivre. (Ékué, 1989, p. 139).

Mais l'opinion publique demeure perplexe : « Peut-on tuer pour un livre ? » (Ékué, 1989, p. 124). Ce questionnement est symptomatique de la valeur qui est accordée aux droits d'auteur et à la propriété intellectuelle en Afrique.

Quant à la victime, elle se trouve être un certain Dadjé Massé, modeste employé de bureau, aspirant-écrivain. Cet individu ramasse un manuscrit à Kuta, plagie le contenu et publie l'œuvre à Paris :

Il se mit à faire des coupures dans le manuscrit, modifia certains paragraphes, changea le titre, le nom des personnages et des localités et remplaça les titres des chapitres par des chiffres romains. Le manuscrit fut entièrement redactylographié par ses soins. (...) Jamais Dadjé Massé ne confia à quiconque qu'il avait plagié *Cika de Séko*. Il prit bien soin de

détruire toutes les feuilles du roman plagié et se mit à raconter autour de lui qu'il avait écrit un roman historique intitulé : *Aïda et le Gouverneur*. (Ékué, 1989, p. 85-86).

C'est ainsi qu'il ne sut quoi répondre à Djani Taro, le véritable auteur qui l'interrogeait précisément sur le principal lieu où se déroule l'action du roman. L'étudiant aspirant-écrivain sait analyser l'importance du chronotope dans l'économie générale d'un roman. C'est pourquoi, après avoir bien encensé son plagiaire, Djani Taro lui demande des précisions :

J'aimerais cependant en savoir davantage sur le symbolisme des lieux dans lesquels évoluent les personnages du roman (...) Voyez-vous l'action de *Aïda et le Gouverneur* se déroule dans une localité qui existe et que vous avez bien décrit et qui s'appelle Séko. Pourquoi avoir choisi Tado, mais décrit Séko ?

Le coup avait porté. Dadjé Massé évita le regard de Djani, parut extrêmement troublé, se gratta la tête et joua nerveusement avec le col de sa chemise. (Ékué, 1989, p. 110).

Il sied de mentionner le contenu du roman plagié et les circonstances qui ont concouru à l'obtention du manuscrit original. D'abord, le roman plagié traite d'un sujet classique dont on peut retrouver des pans dans les romans africains des années 1980, à savoir le mariage mixte sur fond de témoignage historique et ethnographique. Il s'agit soit de l'union entre un Blanc et une jeune fille africaine, soit d'un jeune africain lettré qui épouse une Blanche. Le narrateur du *Crime de la rue des notables* résume le livre plagié ainsi :

Le thème de son roman était l'amour entre une jolie africaine et un gouverneur blanc dans une petite ville coloniale de l'Afrique de l'Ouest. L'action se déroulait en 1900. Cika, une belle négresse, est demandée en mariage par le gouverneur Cornillon nouvellement débarqué dans une bourgade africaine pour une prétendue mission civilisatrice. Le mariage fut célébré en grande pompe par le grand prêtre animiste de la localité. La communauté des colons blancs en fut choquée, car le gouverneur Cornillon dilapidait le trésor public pour couvrir d'or sa nouvelle femme. Six mois après le mariage, la femme blanche légitime de Cornillon arriva dans le pays. Le scandale éclata mais Cornillon n'en avait cure. (...) Le choc fut très dur pour le gouverneur qui sombra davantage dans l'alcoolisme. Révoqué de ses fonctions, il ne se décida pas à quitter le pays et se suicida le jour où sa femme blanche, qui le trompait avec son boy, accoucha d'un métis. (Ékué, 1989, p. 7-8).

Cette idylle, comme susmentionné, n'est pas sans rappeler celle du commandant du cercle de Yagouwahi, Jean Gordane et Rammaye Bira dans *L'étrange destin de Wangrin* d'Amadou Hampaté Bâ (1998, p. 68-73). Il est vrai que ces histoires d'amour entre colons et perles africaines entraînent dans le complexe thématique qui répondait parfaitement à l'horizon d'attente des lecteurs des premiers romans d'Afrique francophone. Cette histoire rappelle également à quelque différence près, les intrigues dans *Un chant écarlate* de Mariama Ba (1981) et *La victime* d'Yves-Emmanuel Dogbé (1979).

En effet, le roman de Mariama Ba raconte l'histoire d'Ousmane, étudiant sénégalais brillant et sérieux qui épouse la jeune Mireille d'origine française au grand dam de son beau-père. Celui-ci rapatrie sa fille en France. Mais Ousmane se rend lui aussi en France où il continue de voir sa bien-aimée. Mireille revient au Sénégal et se convertit à l'islam. Le mariage a lieu, mais leur ménage devient un drame lorsque ce jeune musulman contracte un second mariage.

De même, *La victime* de Dogbé narre la mésaventure de Solange, une étudiante blanche qui s'est éprise d'un jeune Noir dans un pays imaginaire d'Afrique de l'Ouest. Elle se suicide par noyade lors de son rapatriement forcé en France en réaction aux préjugés racistes de son père. L'amoureux malheureux se rend en France pour ses études ; il y rencontre Maryse, parfait sosie Solange qu'il épouse.

De toute évidence, le livre qu'avait écrit le héros du *Crime de la rue des notables* devait jouir d'une réception élogieuse, car il répondait parfaitement à l'horizon de l'époque.

Par ailleurs, les circonstances du plagiat relèvent d'un pur hasard, car Dadjé Massé n'avait pas véritablement volé le manuscrit. Le vol est d'un autre ordre. Il s'agit du pillage intellectuel, expression de la malhonnêteté. Et du point de vue onomastique, l'auteur a trouvé le nom adéquat. En effet, Dadjé Massé, dont le nom en éwé-mina (langue parlée sur les bords du Mono) pourrait être traduit par « Mens-moi, je t'écoute », était un ancien étudiant du département de philosophie à l'université de Kuta. Il travaillait comme dactylographe dans une société privée. Son nom constitue donc un signe très évocateur au niveau sémiologique. De surcroît, le commentaire évaluatif du narrateur sur ce personnage est tout à fait négatif :

Le passager du taxi qu'avait pris Peacy le jour de son départ de Kuta s'appelait Dadjé Massé. C'était un homme de trente cinq ans environ, grand, au teint très noir et qui aurait pu être un bel homme, si un bec-de-lièvre n'avait pas disgracié son visage. (...)

Le jeune homme avait lui-même écrit une nouvelle policière et deux romans d'amour qu'il avait envoyés aux éditions Rivage pour publication mais aucun de ses trois manuscrits n'avait été retenu. Les différents rapports d'analyse qu'il avait reçus étaient tellement venimeux qu'il désespérait de pouvoir jamais devenir un écrivain confirmé. Il lui était reproché, dans ces rapports, d'avoir un style exécrationnel, lourd et grandiloquent, d'ignorer l'art et la variété des intrigues et surtout de manquer de talent. L'écrivain en herbe avait été très vexé qu'on critiquât ainsi ses ouvrages qu'il croyait être de chefs-d'œuvre et avait gardé une dent contre les éditions Rivage. (Ékué, 1989, p. 84-85).

Il s'agit donc d'un complexe narcissique qui ramasse au hasard d'une course en taxi, un texte qu'il n'aurait jamais pu écrire. Le premier vol du manuscrit est opéré par Peacy, la jeune prostituée qui avait agrémenté le séjour de Djani à Kuta, une ville qu'il venait de découvrir et dont il ignorait les véritables secrets, mais une ville qui sera témoin de son crime, de son procès et de son incarcération.

2.2. *Les témoins et suspects*

Parmi les témoins, nous pouvons distinguer ceux de la défense et ceux de l'accusation. Les témoins de la défense sont nettement plus nombreux et mieux outillés. Mais nous en retiendrons deux : Karim Ali, Djanta Koffi.

Premièrement, nous avons Karim Ali, fils d'un ministre de Mono, principal ami de Djani Taro. Son rôle est déterminant dès le début de l'intrigue tout comme à la fin. C'est une sorte de donateur du récit : il aide son ami à dactylographier le manuscrit, lui propose un éditeur à Kuta et paie le séjour. C'est aussi lui qui découvre le livre issu du plagiat, publié en France. Il persuade son père, dubitatif et craintif de mettre un avocat à la disposition de l'accusé. Karim Ali fait figure d'ami fidèle à toutes épreuves. Même empêché de venir témoigner de vive voix à Kuta lors du procès, il envoie sa déposition écrite de Paris. Certes, le président du tribunal juge le témoignage peu convaincant et non crédible vu les liens d'amitié qui existent entre son auteur et l'accusé, mais cela aplanit la voie au témoignage crucial, celui du dactylographe. Ainsi, c'est sans aucun espoir que la défense écoute l'intervention du magistrat :

Monsieur Taro, c'est vous seul qui affirmez être l'auteur du livre qui porte la signature de Monsieur Dadjé Massé. Personne ne dispose de copie du manuscrit. Votre ami Karim Ali atteste dans une lettre qu'il a adressée au tribunal que vous êtes réellement l'auteur du livre *Aïda et le Gouverneur*. Mais il n'a pas copie de votre Manuscrit et il est votre ami de longue date, alors... comment peut-on apporter crédit à ses affirmations ? Monsieur Taro il est possible également qu'il y ait un autre mobile à votre homicide.

(Ékué, 1989, p. 134-135).

Il importe de souligner que l'absence de Karim est en quelque sorte suppléée par la présence de Maître Dossou-Yovo, qui est aussi compatriote de Djani. Cet avocat commis par le père de Karim prête main-forte à Maître Kuwété, avocate des éditions Rivage à Kuta.

Deuxièmement, monsieur Djanta, constitue une sorte de « disque dur », la pièce à conviction, le cheval de bataille de la défense. Il a conservé le manuscrit qui permettra d'établir la preuve irréfutable de plagiat, obligeant par conséquent le président du tribunal à réviser son réquisitoire. En effet :

Maître Kuwété et Maître Dossou-Yovo avaient fait tirer des copies des deux manuscrits et, avec le directeur des éditions Rivage, Monsieur Kaméta et la directrice littéraire, Madame Théné, ils analysèrent les deux ouvrages méticuleusement.

Ils s'appliquèrent à faire ressortir les similitudes des contenus dans les deux documents, chose du reste assez aisée car Dadjé Massé n'avait pas eu l'intelligence de modifier ne serait-ce qu'une virgule dans certains paragraphes (...) Enfin, fait encore plus révélateur, le nom de la localité *Séko* n'avait pas été remplacé par celui de *Tado* dans le dernier paragraphe du chapitre trois. Il était partout ailleurs question de la bourgade de *Tado* dans le manuscrit et le livre de Dadjé Massé et brusquement *Séko* apparaissait comme un cheveu sur la soupe. (Ékué, 1989, p. 142).

Le témoignage de Djanta Koffi a rendu le cas Djani Taro facilement plaidable. Djanta Koffi ne s'est pas uniquement contenté de témoigner en faveur de Djani ; il a mis à nu certains travers de la société. Il démontre à la cour comment le vol et le détournement du bien public sont devenus des normes de gouvernance reléguant l'honnêteté au plan des délits. Répondant au Président du tribunal qui insinuait sa malhonnêteté pour avoir gardé par-devers lui une copie du roman plagié, Djanta Koffi ironise ainsi :

N'est pas honnête qui veut ! je sais moi-même pourquoi je garde des copies de ce que l'on me donne à dactylographier... (....)

-Oui, je suis un voleur ! Et qui croyez-vous que je vole ? Ce ne sont pas mes clients que je vole, mais l'Etat. Oui, je prends du papier au ministère pour mes besoins personnels. Qui travaille à l'hôtel vit de l'hôtel et je défie quiconque ici présent de jurer qu'il n'a jamais volé l'Etat.

L'auditoire salua à grands cris ces propos de Djanta Koffi. Même les membres du jury ébauchèrent un sourire timide. » (Ékué, 1989, p. 140).

Cette touche d'humour noir ne fait pas que détendre l'atmosphère mais elle prépare favorablement le dénouement du procès.

En ce qui concerne les témoins à charge, seule l'intervention de Da Koké fait relief. Ce témoin fait montre de légèreté et ne parvient guère à convaincre les jurés. On aurait pu l'accuser de non-assistance à personne en danger, comme l'avait relevé Maître Kuwété, exaspérée par le caractère trop subjectif de la déclaration de ce témoin singulier :

Da Koké, peut-être pour se mettre en vedette, accabla Djani Taro en déclarant qu'il lui avait fait très mauvaise impression dès le début, qu'elle avait flairé en lui un personnage louche et qu'elle avait tout de suite su qu'il venait commettre une mauvaise action. Maître Kuwété intervint et lui riva proprement son clou en lui disant qu'elle était coupable de non-assistance à personne en danger, puisqu'elle avait le don de double vue et qu'elle aurait donc pu empêcher la mort de Dadjé Massé. (Ékué, 1989, p. 135).

En fait, du point de vue sémiologique, on peut affirmer que le personnage de Da Koké joue le rôle thématique de commère. Le narrateur la présente comme une femme répudiée pour ses multiples infidélités et qui vivait désormais seule avec ses deux enfants. Grâce à son petit commerce de produits de beauté, elle entretenait des gigolos. Cette colocataire de Dadjé Massé avait déjà condamné Djani le jour même du crime en manifestant ouvertement sa solidarité *post mortem* à la victime. Faisant écho à la voix du peuple de Kuta, elle criait à tue-tête : « C'est lui qui a tué Massé, attrapez-le, c'est lui l'assassin ! Bandit ! Terroriste ! Attrapez-le fermement, il est dangereux. » En effet, dans la réalité, le vocable « terroriste » avait une connotation particulière à la fin des années 1980 au Togo, époque où la romancière composait son récit. À Lomé précisément, c'était un cliché sociopolitique qui pouvait déclencher la vindicte populaire, car évoquant de facto le régicide. Dès lors, la réserve avec laquelle la romancière Ékué contourne soigneusement le territoire national sans jamais le nommer participe de l'originalité de son écriture.

3. Originalité du roman

Avant de démontrer ce qui fonde l'originalité du roman *Le crime de la rue des notables*, faisons un petit détour vers la découverte de son auteur. Qui est Akoua T. Ékué ? Sur la quatrième de couverture de l'édition originale, on pouvait lire cette brève présentation biographique : « Akoua T. Ékué, de nationalité togolaise, est née à Lomé. Elle a fait ses études secondaires à Beaune (France) et ses études supérieures à l'université du Bénin (Togo) et à l'université de la Sarre (R.F.A.). Titulaire d'une licence de français et d'une maîtrise d'allemand, elle est actuellement attachée de direction à Lomé. » Mais, Tchotcho Christiane Ékué (orthographe actuelle) est, depuis 2005, la directrice des éditions Graines de Pensées à Lomé. Ancienne directrice littéraire des NEA-Togo où elle avait publié (1989) le roman que nous analysons. Il s'agit donc d'une romancière qui connaît assez bien les méandres du circuit du livre et de l'édition telles que décrites dans le passage suivant :

Cette petite maison sise au cœur de Lomé (30, Boulevard du 13 janvier), est grande par la taille de ses ambitions à vocation continentale, voire mondiale et le partenariat qu'elle sait nouer en termes de diffusion et de coédition. En effet, les éditions Graines de Pensées entendent participer à l'expression culturelle de l'Afrique en offrant à la jeunesse des ouvrages accessibles, adaptés à ses réalités et aspirations et d'une qualité éditoriale irréprochable. C'est ainsi que Graines de Pensées participent à des coéditions avec des partenaires du sud et du nord pour une meilleure diffusion du livre. (...) Elles s'appuient sur une expérience éditoriale enrichie et un réseau de relations dans le milieu par le biais de l'Organisation intergouvernementale de la Francophonie (OIF), du Centre africain de Formation à l'Édition et à la Diffusion (CAFED), du Réseau des Editeurs africains (APNET) et de l'association Afrilivres. Ce réseautage lui permet de rééditer des auteurs publiés au nord, surtout des écrivains dont le succès est avéré. (Satra, 2019, p. 123-124).

Cela dit, qu'est-ce qui fonde l'originalité de ce roman policier ? Deux niveaux d'analyse permettent de répondre à cette interrogation.

Le premier niveau est d'ordre thématique. En effet, le thème du vol de la propriété intellectuelle développé dans *Le crime de la rue des notables* tranche par sa nouveauté. Il n'est pas question, comme dans *L'Archer Bassari* de Modibo Soukalo Kéita, de s'étaler longuement sur l'éternelle « dénonciation des crimes économiques et des crimes de sang, de fustiger ces agissements coupables qui sont érigés en programme de gouvernement par les dirigeants de l'Afrique indépendante » (Ife, 2011, p. 120). La romancière Ékué a plutôt orienté son sujet vers un nouveau tiroir thématique. Jamais aucun roman n'avait jusqu'à cette date traité du vol de propriété intellectuelle. Comme on l'a vu, à Kuta où se déroule le procès du « criminel malgré lui », le citoyen moyen s'interroge perplexe : « Peut-on tuer pour un livre » ? Un tel questionnement traduit la nature de la relation du citoyen ordinaire au livre.

Le second niveau concerne l'écriture. Il appert que l'originalité d'Ékué se révèle dans sa capacité à resserrer la narration autour de l'essentiel faisant évoluer rapidement l'histoire vers le dénouement comme dans le cas d'une nouvelle. La mise

en texte fait transparaître manifestement un refus de long suspense. Le seul cas de suspense observable est relatif à l'arrivée tardive de Djanta, justifiée par les tracasseries policières sur la route reliant Mono à Kuta. Globalement, le récit est linéaire sans flash-back. Le temps de l'histoire s'écoule sur sept (7) ans environ. Quant au temps du récit, l'on observe que tout le roman s'étale sur cent cinquante (150) pages précises. De toute évidence, la technique du sommaire, mise en œuvre par la romancière, a permis d'accélérer la vitesse du récit. Ainsi, le lecteur n'a pas eu droit aux longues envolées oratoires de la cour.

Toutefois, le lecteur critique peut relever dans l'écriture de ce roman policier quelques insuffisances ou défauts d'inspiration et d'enchaînement de l'intrigue, notamment en ce qui concerne l'épisode décrivant la bagarre qui conduit au crime. Ce passage aurait pu être étoffé d'une ou plusieurs séquences permettant d'introduire une procédure juridique. Le récit aurait pu gagner de l'amplitude pour le bonheur du lecteur. Car le soupçon de plagiat relève d'une affaire à caractère intellectuel et mérite d'être traité avec finesse et adéquation. Au lieu de commettre l'imprudence d'envoyer le héros rencontrer en pays étranger son plagiaire, l'énonciateur du récit aurait pu contraindre le présumé lésé à suivre la voie juridique. Djani Taro aurait ainsi évité l'amateurisme juvénile dont il a fait montre et qui frise des élans de justice privée. Avec l'aide de Karim, du ministre et des éditions Rivage, un conseil juridique aurait été mis sur pied. L'affaire aurait été confiée aux avocats et à la justice, une fois la plainte déposée en bonne et due forme. Ainsi, Dadjé Massé aurait pu comparaître devant le magistrat pour répondre de son infraction. Le crime aurait été évité et l'affaire traitée par le tribunal correctionnel.

Soit ! On peut comprendre le degré de surexcitation de Djani Taro, étudiant sans ressources financières, était sous le coup de l'émotion et qui se sent vraiment lésé. Mais il n'aurait pas dû révéler son intention après avoir repéré le domicile de Dadjé Massé. Madame Théné, femme avisée, ne lui avait-elle pas prodigué ce précieux conseil :

- Vous semblez bien certain de ce que vous dites. Soyez tout de même prudent, car si vous accusez ouvertement Dadjé Massé sans preuve à l'appui, il pourrait vous en cuire. Je vais lire le roman pour m'en faire une idée. Nous en reparlerons après votre entrevue avec l'auteur. Passez me voir demain. (Ékué, 1989, p. 104).

La prise en compte de ce conseil aurait permis d'éviter la violence privée ayant conduit à cet homicide involontaire, voire casuel.

Conclusion

Au terme de cette étude sur l'œuvre pionnière du roman policier togolais, il apparaît qu'Akoua T. Ékué a traité d'un sujet assez original tout en restant fidèle aux caractéristiques générales du polar. Le récit est de ce fait focalisé autour des constantes clés comme le criminel, la victime, l'enquête, le mobile du crime, les témoins. En outre,

du point de vue scriptural, la romancière a opté pour une esthétique de la vraisemblance et un style très lisible. Ce choix d'écriture est un moyen littéraire bien à propos pour toucher les lecteurs moyens qui sont peu familiarisés avec la valeur culturelle et commerciale du livre, ainsi que le prouvent les réactions qui fusent de l'environnement où se déroule le récit. Ces réactions véhiculent des informations sociologiques et renseignent sur les imaginaires des communautés où se déroule l'action du roman. Toutefois, notre étude relève dans l'écriture de ce roman policier quelques insuffisances ou défauts d'inspiration et d'enchaînement de l'intrigue. Le soupçon de plagiat, qui est au cœur de l'action, aurait pu être traité de façon adéquate mettant à profit une procédure judiciaire au lieu que le héros soit poussé de commettre l'imprudence de rencontrer en pays étranger son plagiaire. L'amateurisme juvénile de ce héros frise des élans de justice privée.

Références bibliographiques

- ALEM Kangni. 2015. *La Légende de l'assassin*. JC Lattès. Paris.
- BÂ Hampaté Amadou. 1998 (1973). *L'étrange destin de Wangrin*. 10/18. Paris.
- BA Mariama. 1981. *Un chant écarlate*. NEA. Lomé-Dakar-Abidjan.
- BÉTI Mongo. 1999. *Trop de soleil tue l'amour*. Julliard. Paris.
- BRASLERET Fanny. 2007. « Études croisée de trois romans noirs francophones africains », *Francofonia* n°16, p. 9-27.
- DOGBE Yves-Emmanuel. 1979. *La victime*. Akpagnon. Paris.
- ÉKUÉ T. Akoua. 1989. *Le Crime de la rue des notables*. NEA. Lomé-Dakar-Abidjan.
- FERREIRA-MEYERS Karen. 2012. « Le polar africain. Le monde tel qu'il est ou le monde tel qu'on aimerait le voir ». *Afrique contemporaine*, n° 241, p. 55-72. (En ligne), consulté le 12 avril 2021 <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2012-1-page-55.htm>
- IFE Berté Abdoulaye. 2011. « *L'Archer Bassari* ou la chronique d'une anomie annoncée dans les pays du sahel ». *Particip'Action*, Revue interafricaine de littérature, linguistique et philosophie, Université de Lomé, Vol. 3, n° 2, pp. 107-120.
- KESTELOOT Lilyan. 2001. *Histoire de la littérature négro-africaine*. Karthala-AUF. Paris.

- KOM Ambroise. 1999. « Littérature africaine : l'avènement du polar ». *Notre Librairie* n° 136, janvier-avril, pp. 16-25.
- KONATÉ Moussa. 1998. *L'Honneur des Kéita*. Le Figuier. Bamako.
- KONATÉ Moussa. 1998. *L'Assassin du Banconi*. Le Figuier. Bamako.
- NGOYE Achille. 1998. *Sorcellerie à bout portant*. Gallimard, Série Noire. Paris.
- SATRA Baguissoga. 2019. « L'édition : talon d'Achille du champ littéraire togolais ? ». *CAHIERS DU CERLESHS*, Centre d'Etudes et de Recherche en Lettres, Sciences Humaines et Sociales, Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO, n° 62, pp. 115-131.
- SCHAEFFER Jean-Marie. 2004. « La catégorie du romanesque », *Le Romanesque*, Presse de la Sorbonne Nouvelle. Paris, p. 291-302.
- <http://www.jeuneafrique.com/233841/societe/livres-et-il-est-comment-le-dernierkangni-alem/> consulté le 6 février 2021.